



Paris, le 20 novembre 2018

HAUSSE DES DROITS D'INSCRIPTION PREMIERES VICTIMES : LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

En décidant d'augmenter les droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires, le gouvernement engage l'Université française dans un mouvement qui s'appliquera très vite à l'ensemble des étudiants.

Pour dire « bienvenue en France » aux étudiants extracommunautaires, le gouvernement multiplie par seize le montant des droits d'inscription : 2770 €/an pour le niveau L (contre 170€ jusque-là) et 3770 €/an pour les niveaux M et D (contre respectivement 243€ et 380€ jusque-là). Première conséquence : impossibilité de s'inscrire en France pour une très grande majorité des étudiant.e.s des pays les plus pauvres.

Le SNESUP-FSU rappelle sa constante opposition à l'augmentation des droits d'inscription à l'université car elle est un obstacle majeur à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. L'augmentation des droits, même partiellement compensée par une augmentation du nombre des bourses qui leur seraient allouées, ne pourra que dissuader les étudiant.e.s les moins solvables de venir en France. L'objectif fixé par Édouard Philippe, 500 000 étudiants en mobilité en France d'ici à 2027, contre 320 000 aujourd'hui, ne sera pas atteint.

Cette sélection basée sur l'argent va à l'encontre des valeurs que nous défendons. Après l'autonomie des établissements, la sélection des étudiants, l'augmentation des frais d'inscription est la troisième étape de la marchandisation de l'enseignement supérieur à laquelle le SNESUP-FSU s'oppose. Seul le service public gratuit, laïc, émancipateur et formateur peut garantir et promouvoir un enseignement supérieur comme un bien commun pour tou·te·s.







@SNESUPFSU